

**Nombre de membres****Séance du 19 octobre 2023****en exercice:** 9

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 19 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de Frédéric MOISELET

**Présents :** 8

**Sont présents:** Frédéric MOISELET, Guy DEFRANCE, Mickaël BOURGEOIS, Christian MADON, Alain BAUDOIN, Agnès TUPINIER, Christelle DEIGNEAU, Annick MARCEAU

**Votants:** 9

**Représentée :** Marie-Claude MARX par Guy DEFRANCE

**Secrétaire de séance:** Mickaël BOURGEOIS

**1 / Approbation du compte-rendu du 29 juin 2023 :** Annick Marceau précise que dans les questions diverses, il était question de la matérialisation au sol de l'abri bus et non de la peinture de ce dernier.

**2 / Transfert de la compétence éclairage public au SDEY - DE 2023 026**

Le Maire expose qu'au 31 décembre 2013 les syndicats intercommunaux d'électrification rurale ont été dissous. La Fédération Départementale d'Electricité de l'Yonne, Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 peut exercer, à la demande expresse des communes, la compétence **éclairage public**.

Le Syndicat exerce au lieu et place des collectivités adhérentes qui l'auront transférée, la compétence relative au développement, au renouvellement, à la modernisation et à l'exploitation des installations et réseaux d'éclairage public comportant au choix une ou les compétences suivantes:

**4.3.1** La maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation ;

**4.3.2** La maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation et des installations nouvelles ;

**4.3.3** La maîtrise d'ouvrage des renouvellements d'installation, des installations nouvelles et de la maintenance des installations ;

Le Maire propose de retenir le niveau **4.3.3** ;

Au vu des propositions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- 1 solliciter le transfert de la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne,
- 2 retenir le niveau 4.3.3
- 3 autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce transfert

**3 / Bornage Voie Douce "Bessy Lucy Vermenton" - DE 2023 027**

Le Maire fait part au Conseil municipal d'un travail commun avec les communes de Vermenton et de Bessy sur Cure afin de créer une voie douce les reliant entre elles. La première démarche consiste au bornage du haut du talus de la SNCF entre l'abbaye de Reigny et le stade de Vermenton, pour un montant HT 2 899.80 € (devis de Geomexpert du 25 octobre 2021).

Il est proposé de répartir ces frais entre les trois collectivités en fonction du nombre d'habitants, à savoir pour Bessy sur Cure et Lucy sur Cure, 12.5% du montant TTC et le reste à charge de 75% pour la commune de Vermenton.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'opération sus-mentionnée et autorise le Maire à régler tous les frais afférents à ce dossier.

**4 / Cartographie ENR**

La loi d'accélération des énergies renouvelables (EnR) votée au printemps impose aux collectivités locales de travailler ensemble à déterminer les zones d'accélération des énergies renouvelables avant le 31 décembre 2023. La communauté de communes 3CVT a créé un groupe de travail dédié à ce sujet afin de mener une réflexion globale sur le EnR car leur implantation peut impacter le tourisme et l'environnement de notre territoire.

Dans ce cadre, le Maire propose aux conseillers municipaux d'organiser une réunion de travail le jeudi 2 novembre 2023 à 19h30.

**5 / Devis paratonnerre église Essert**

Le Maire présente le devis de l'entreprise BODET concernant la mise en place de protections foudre sur la cloche de l'église d'Essert d'un montant HT 13 867.59 €.

Après discussion, les élus, par 8 voix contre et 1 abstention, refusent cette proposition en raison de son coût trop élevé.

## **6 / Validation aire de jeux - DE 2023 028**

Le Maire donne le suivi du dossier de la création d'une aire de jeux multi générationnelle près du terrain de pétanque de Lucy sur Cure.

Les demandes de subventions étant instruites et validées, il convient d'étudier les différents devis proposant une station sportive en acier, un parcours séniors, un but pluridisciplinaire et une cabane multi-activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société Challenger située à VALENCE, d'un montant HT 18 082.00 € et charge le Maire de procéder à la mise en place de ce chantier.

## **7 / Analyse des offres Vente de la maison ZM 114 - DE 2023 029**

Suite à la délibération du Conseil municipal du 22 mai 2023 concernant la vente de la maison cadastrée ZM 114 sise 1 route de Bessy à LUCY SUR CURE, deux offres de prix ont été reçues en mairie.

- 1ere offre à 50 000 €

- 2eme offre à 52 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de Monsieur Samuel GIARRUSSO pour un montant de 52 500 €.

## **8 / Questions diverses**

Alain Baudouin demande le remboursement de la TVA due à l'association les Amis de l'Eglise dans le cadre de travaux d'électricité effectués à l'église de Lucy lors du précédent mandat. Ce point sera à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

Marie-Claude Marx propose l'embauche d'un agent technique à mi-temps pour aider l'agent en poste. Alain Baudouin suggère la création d'un emploi à temps complet

Christian Madon apporte des précisions quant à l'élagage des chemins communaux. Ils sont élagués tous les 4 ans. Cela nécessite 15 jours de travail. En annualisant le coût, l'entretien des haies revient à environ 1000 € par an. De ce fait, il lui apparaît inutile d'investir dans du gros matériel neuf.

Le Maire présente une proposition d'achat de tracteur neuf.

Christian Madon estime que l'agent technique utilise trop son matériel personnel. Il serait judicieux d'investir dans du matériel spécifique tel un camion benne ou un tracteur d'occasion avec un budget de 10 000 €

Annick Marceau souhaite connaître le prix de la location du foyer communal pour les associations sportives. Actuellement, il est de 240 € annuel. Ce tarif sera revu en 2024.

Christian Madon regrette l'absence de commission de travail depuis un certain temps.

Annick Marceau prend en charge l'organisation du Noël des enfants (09 décembre 2023). L'achat des colis de Noël des aînés du village sera réalisé par le Maire et Christian Madon. Le budget alloué à cet effet sera identique à celui de 2022.

Annick Marceau alerte sur la descente de camions d'exploitation forestière dans la Grande Rue. Ils proviennent de la forêt d'Arcy sur Cure jouxtant celle de Lucy. Elle craint que la route ne soit abîmée par ses trajets.

Séance levée à 22h20

Le Maire,  
Frédéric MOISELET

Le secrétaire,  
Mickaël BOURGEOIS

